

SAISON 2021/2022

JE CHOISIS [NOUS CHOISSONS] D'ÊTRE MÉCÈNE(S) DU THÉÂTRE MONTANSIER

Coupon réponse

La carte de mécène est nominative,
merci de renseigner vos coordonnées ci-dessous.

Nom _____

Prénoms _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse email _____

Téléphone _____ Portable _____

- 1000 € Carte Célimène
- 210 € Carte Donateur Famille 80 € Carte Ami Famille
- 150 € Carte Donateur Individuelle 60 € Carte Ami Individuelle

Don libre Montant €

Je ne souhaite pas que mon nom apparaisse dans le livre d'or des mécènes.

▼ Règlement

- Par chèque libellé à l'ordre «Association des amis / Mes Scènes à l'Italienne» et à envoyer à l'adresse suivante : **Service Mécénat - Théâtre Montansier 13, rue des réservoirs 78000 Versailles**
- Sur le site internet **www.theatremontansier.com** / Onglet mécénat



DEVENEZ AMIS DU THÉÂTRE MONTANSIER

ET RÉSERVEZ VOS PLACES EN AVANT-PREMIÈRE DÈS LE 24 AOÛT 2021



LES AMIS DU MONTANSIER
MES SCÈNES À L'ITALIENNE

Théâtre Montansier 13, rue des Réservoirs 78000 Versailles
www.theatremontansier.com / © 01 39 20 16 00

Pendant ces trop longs mois, durant lesquels le Théâtre Montansier, comme l'ensemble des salles de spectacle, a été fermé par les pouvoirs publics, nous avons souffert. Qu'y a-t-il de plus triste en matière de culture qu'un plateau de théâtre nu, abandonné, réduit au silence, déserté par les mots du poète et les corps envoûtants des interprètes ? Qu'y a-t-il de plus déprimant qu'un rideau de scène, perpétuellement baissé sur tous nos rêves ?

Quelle cicatrice aura laissé cette longue période de gel artistique ? Il est difficile aujourd'hui d'y répondre. Nous sommes en revanche convaincus que le noyau dur que vous formez avec nous demeure intact et cette certitude nous donne la force d'affronter les vents des tempêtes à venir. Soyez-en remerciés et assurés que nous travaillons à rester dignes de la confiance que vous avez placée en nous pour votre Théâtre. Nous attendons avec joie le moment de vous retrouver au Théâtre Montansier.

L'Association des Amis du Montansier soutient la politique de création et la transmission de ce patrimoine aux générations futures. Elle contribue financièrement à son activité dynamique et qualitative, à l'entretien et à la restauration des lieux. Depuis plusieurs années, il est proposé aux spectateurs d'être acteurs de ces activités grâce au mécénat.

L'ASSOCIATION DES AMIS SE DONNE COMME OBJECTIFS

La sauvegarde du patrimoine avec la restauration du Théâtre

Le soutien à la création de spectacles créés au Montansier et participant à son rayonnement

La création d'une collection d'œuvres attachée au Théâtre Montansier

EN 2020/2021, L'ASSOCIATION A CONTRIBUÉ À

La participation à des travaux d'embellissement de la salle

La coproduction de *Crise de Nerfs* Anton Tchekhov/Peter Stein

La coproduction de *On purge bébé* Feydeau/Emeline Bayart




POUR LA SAISON 2021/2022, LES PROJETS SOUTENUS SONT

La coproduction de *L'Aiglon* Edmond Rostand/Maryse Estier

La coproduction de *Léonce et Léna* Georg Büchner/Loïc Mobihan

La participation à une petite restauration des lustres du Théâtre

Cartes

		Prix	Montant de la déduction fiscale	Coût réel de votre carte
	Carte Célimène	1000 €	660 €	340 €
	Individuelle	150 €	99 €	51 €
	Famille	210 €	138,60 €	71,40 €
	Individuelle	60 €	39,60 €	20,40 €
	Famille	80 €	52,80 €	27,20 €

Contreparties

	Célimène	Donateurs	Amis
Réservation des spectacles en avant-première dès le 24 août	●	●	●
Tarif adhérent sur tous les spectacles *	●	●	●
Reçu fiscal	●	●	●
Mention dans le tableau des mécènes	●	●	●
La gourde du Montansier	●	●	●
Découverte de la salle rénovée en avant-première le jeudi 16 septembre à 19h30	●	●	
Parcours « Dans les coulisses d'une création » avec <i>L'Aiglon</i> et <i>Léonce et Léna</i>	●	●	
Invitation au verre des mécènes le mardi 11 janvier à 19h30	●	●	
4 places choisies parmi les créations de la saison	●		
Soirée privilège : recevez 4 invités pour un verre dans le fumoir avant un spectacle de la saison (inclus 6 places et le cocktail)	●		

* Pour la carte Célimène et les cartes familles, les réservations de spectacles et aux divers événements sont valables pour deux personnes et leurs jeunes accompagnateurs.

Le mécénat en quelques mots – Le mécénat se définit comme : « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière). Acte philanthropique, le mécénat est un don (non assujéti à la TVA) qui donne droit à une réduction d'impôts à hauteur de 66 % du montant du don et dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable (au-delà, le solde est reportable sur les cinq années suivantes). Tout acte de mécénat donne droit à des contreparties. Ces dernières sont un avantage offert aux donateurs en surplus de la réduction d'impôts. La valeur des contreparties doit rester dans une « disproportion marquée » en fonction du don.

Les dons libres sont également assujettis à la déduction fiscale à hauteur de 66%.